

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
EN VUE DE SIGNER UN CONTRAT-CADRE POUR LA DISTRIBUTION
DE TRANSFERTS MONÉTAIRES
(Transferts électroniques par monnaie mobile et distribution directe d'espèces)

I. OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier des prestataires de services financiers (PSF) agréés. Ils doivent disposer de capacités techniques, logistiques et financières avérées pour distribuer des transferts monétaires aux ménages bénéficiaires des interventions de Save the Children Espagne en Mauritanie.

L'AMI couvre deux modalités de distribution. La première est le transfert électronique par monnaie mobile ou banque mobile, suivi d'un retrait auprès d'un réseau d'agents. La seconde est la distribution directe d'espèces, sur un site sécurisé ou en agence, après vérification de l'identité des bénéficiaires. Un soumissionnaire peut répondre pour une seule modalité ou pour les deux.

Le contrat-cadre couvre l'ensemble des projets mis en œuvre par Save the Children Espagne en Mauritanie. Sa première activation portera sur le projet « Nour-el-Emel, lumière d'espoir – Phase II », financé par la Mairie de Madrid, dans la commune d'El Megve (moughataa de Bassiknou, wilaya du Hodh Chargui).

À l'issue de ce processus, un ou plusieurs contrats-cadres d'une durée de douze (12) mois, renouvelables, seront conclus avec les prestataires retenus. Les prestations seront activées par des ordres de paiement successifs, émis selon les besoins opérationnels et les disponibilités budgétaires des projets. Le contrat-cadre n'engage Save the Children sur aucun volume minimal de transactions.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général est de mettre en place un mécanisme de contractualisation permettant à Save the Children Espagne en Mauritanie de disposer d'un canal de paiement sûr, traçable, accessible et à coûts maîtrisés. Ce canal doit respecter les standards humanitaires en matière de transferts monétaires, les procédures internes d'achats et de contrôle, ainsi que la réglementation nationale.

Trois résultats sont attendus :

- Chaque bénéficiaire reçoit l'intégralité du montant qui lui est dû, sans frais ni déduction ;
- Les risques de protection, de fraude et de détournement liés à la manipulation d'espèces sont réduits ;
- Save the Children dispose de rapports de paiement nominatifs permettant le rapprochement des fonds et la redevabilité envers les communautés et les bailleurs.

III. DESCRIPTION DES SERVICES ATTENDUS

III.1. Contexte de la première activation

Save the Children Espagne intervient dans le Hodh Chargui auprès des populations hôtes, des réfugiés maliens et des retournés mauritaniens. Le projet Nour-el-Emel Phase II, mis en œuvre avec l'ONG mauritanienne AED, prévoit un programme de Cash for Education (activité R1.A.3). Ce programme vise à réduire les obstacles économiques qui limitent l'accès et le maintien à l'école des filles et des garçons.

Les transferts seront conditionnés à la fréquentation scolaire régulière des enfants. Ils seront versés en deux paiements par année scolaire aux parents ou tuteurs désignés, dans les localités de Legrane, Hassi Twil, Bagdad 2 et Boumediane. La première distribution est prévue durant la semaine du lundi 30 novembre 2027.

Les effectifs, les montants et les lieux de chaque distribution seront précisés dans les ordres de paiement. Ils ne seront pas communiqués au stade du présent AMI.

III.2. Modalités de distribution et préférence technique

Save the Children retient une préférence pour le transfert électronique. Il assurera une meilleure traçabilité, limitant la circulation d'espèces et réduira les risques pour les bénéficiaires comme pour les équipes.

La distribution directe d'espèces demeure une modalité complémentaire. Elle s'applique lorsque des bénéficiaires ne peuvent pas ouvrir de compte, faute de pièce d'identité acceptée. Elle s'applique aussi lorsque le réseau d'agents, la liquidité disponible ou la couverture téléphonique seront insuffisants dans la localité concernée.

La modalité sera arrêtée pour chaque projet et chaque localité, après analyse de faisabilité et de risques. Une offre hybride, qui combine les deux modalités sous un même contrat, est valorisée dans l'évaluation technique.

III.3. Prestations et exigences minimales

Les prestations attendues et leurs exigences minimales figurent dans le tableau ci-après. Elles constituent un socle de référence. Les modalités propres à chaque distribution seront précisées dans l'ordre de paiement correspondant.

N°	Prestation	Exigences minimales
1	Enregistrement des bénéficiaires et ouverture des comptes	Réception sécurisée des listes validées par Save the Children. Ouverture des comptes ou portefeuilles électroniques selon les règles de connaissance du client (KYC) en vigueur. Le soumissionnaire précise les pièces d'identité qu'il accepte, notamment pour les personnes réfugiées. Il propose une solution pour les bénéficiaires sans pièce nationale. Il organise l'enregistrement sur site dans les localités et fournit, si nécessaire, des cartes SIM.
2	Exécution des paiements	Décaissement dans le délai proposé par le soumissionnaire, après réception de l'ordre de paiement validé et des fonds. Notification de chaque bénéficiaire par SMS ou appel, dans une langue qu'il comprend. Aucun frais ni aucune déduction ne sont appliqués sur le montant remis au bénéficiaire.
3	Retrait et distribution d'espèces	Liquidités suffisantes chez les agents ou sur les sites de distribution. Vérification de l'identité avant tout paiement. Sites accessibles, sûrs et proches des localités. Horaires adaptés et file prioritaire pour les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Transport des fonds sécurisé, sous la responsabilité du prestataire.
4	Rapprochement et rapports	Rapport de paiement nominatif remis sous cinq (5) jours ouvrables après chaque distribution : montants payés, dates, lieux, statut des transactions et échecs. Liste des bénéficiaires n'ayant pas retiré leur transfert. Restitution à Save the Children des fonds non distribués, dans le délai fixé au contrat.
5	Redevabilité et gestion des plaintes	Ligne d'assistance gratuite ou point focal joignable par les bénéficiaires, en hassaniya, en arabe, en français et dans les autres langues locales pertinentes. Transmission à Save the Children des plaintes reçues sous quarante-huit (48) heures. Toute allégation d'abus, d'exploitation ou de fraude est transmise sans délai.

N°	Prestation	Exigences minimales
6	Protection des données personnelles	Traitement conforme à la loi n° 2017-020 du 22 juillet 2017 relative à la protection des données à caractère personnel. Utilisation des données aux seules fins de la prestation. Aucun partage avec des tiers. Transmission chiffrée des fichiers. Suppression ou restitution des données en fin de contrat.
7	Sauvegarde et conduite	Adhésion aux politiques de Save the Children en matière de sauvegarde de l'enfance, de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), de lutte contre la fraude et la corruption. Personnel de distribution informé de ces politiques. Présence de femmes parmi les agents mobilisés sur les sites de distribution.

Exigences spécifiques

Les transferts seront remis exclusivement aux parents ou tuteurs désignés par Save the Children. Aucun transfert n'est remis à un enfant.

Avant la première distribution de chaque projet, le prestataire réalisera un test de paiement sur un échantillon de bénéficiaires, validé par Save the Children. Aucune distribution à grande échelle ne peut débuter sans cette validation écrite.

Save the Children et ses partenaires peuvent assister aux distributions, effectuer des contrôles inopinés et conduire des enquêtes post-distribution auprès des bénéficiaires. Le prestataire facilite ces contrôles.

Le prestataire s'interdit de proposer aux bénéficiaires tout autre produit ou service, notamment du crédit, sans l'accord écrit de Save the Children.

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

IV.1. Aspects pratiques

Chaque distribution fera l'objet d'un ordre de paiement émis par Save the Children. L'ordre précisera le projet, la modalité retenue, les localités, la liste des bénéficiaires, le montant par bénéficiaire et le calendrier de paiement.

Save the Children virera les fonds destinés aux bénéficiaires sur un compte dédié du prestataire, avant chaque distribution et après validation de la liste. Les frais de service seront facturés séparément, après rapprochement. Le prestataire ne préfinancera pas les transferts. Il sera responsable des fonds dès leur réception, jusqu'à leur remise effective aux bénéficiaires ou leur restitution.

IV.2. Chronogramme de mise en place pour la première activation

Le chronogramme indicatif ci-après s'applique au projet Nour-el-Emel Phase II. Il dépend de la validation préalable des listes de bénéficiaires par Save the Children.

Étape	Période indicative
Signature du contrat-cadre	Au plus tard le mercredi 11 novembre 2026
Transmission des listes validées, enregistrement des bénéficiaires et ouverture des comptes	Du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 20 novembre 2026
Test de paiement sur échantillon	Semaine du lundi 23 novembre 2026
Première distribution	Semaine du lundi 30 novembre 2026
Remise du rapport de paiement nominatif	Cinq (5) jours ouvrables après la distribution

V. CONSIGNES POUR LES SOUMISSIONNAIRES

V.1. Calendrier

Activité	Date
Publication de l'avis à manifestation d'intérêt	Jeudi 08 octobre 2026
Date limite pour les questions des soumissionnaires	Vendredi 16 octobre 2026 à 17h00
Réponses partagées avec l'ensemble des soumissionnaires	Lundi 19 octobre 2026
Date limite de soumission des offres	Mercredi 21 octobre 2026 à 17h00
Ouverture des plis et évaluation des offres	Du jeudi 22 au vendredi 23 octobre 2026
Présentation des solutions par les soumissionnaires présélectionnés, si nécessaire	Du lundi 26 au jeudi 29 octobre 2026
Vérifications de diligence raisonnable et approbation interne	Du lundi 02 au jeudi 05 novembre 2026
Notification d'attribution	Vendredi 06 novembre 2026
Contractualisation	Au plus tard le mercredi 11 novembre 2026

Les dates ci-dessus sont indicatives et peuvent être modifiées. Save the Children Espagne en Mauritanie veillera à informer tous les soumissionnaires de manière équitable et transparente de toute modification du calendrier.

VI. PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque offre comprendra un dossier administratif, une offre technique et une offre financière.

Le **dossier administratif** comprendra les pièces en cours de validité listées au point VII.1 : registre de commerce, Numéro d'Identification Fiscale (NIF), attestation de régularité fiscale, Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du soumissionnaire, agrément ou autorisation d'exercer délivré par la Banque Centrale de Mauritanie, et déclaration sur l'honneur signée.

L'**offre technique** présente le soumissionnaire et la ou les modalités proposées. Elle documentera les références pour des prestations similaires, avec attestations de bonne exécution. Elle décrira le réseau d'agents ou de points de service dans le Hodh Chargui, notamment à Bassiknou et dans la commune d'El Megve, ainsi que la capacité de liquidité mobilisable par distribution. Elle exposera la méthodologie d'enregistrement et de paiement, les délais d'exécution, les mesures de sécurité et de protection des données, le dispositif de gestion des plaintes, le modèle de rapport de paiement et le CV du point focal dédié.

L'**offre financière** sera présentée sur la grille tarifaire du point VII.3, remplie strictement selon le format fourni.

Les offres seront adressées au plus tard le **mercredi 21 octobre 2026 à 17h00** à l'Unité de Gestion du Programme, par voie électronique, à l'adresse info.mr@savethechildren.org. L'objet du courriel porte la mention : « **Appel à manifestation d'intérêt en vue de signer un contrat-cadre pour la distribution de transferts monétaires** ».

VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Save the Children Espagne en Mauritanie s'engage à conduire une procédure équitable et transparente. Tous les soumissionnaires seront traités et évalués de la même manière. Les offres seront évaluées selon trois catégories de critères : les critères essentiels, les critères de capacité et les critères commerciaux. Les offres seront comparées modalité par modalité. Le classement final sera établi pour chaque modalité.

VII.1. Critères essentiels : régularité administrative

Ces critères devront tous être remplis pour accéder à l'étape suivante. Le résultat est « Oui » ou « Non ». Un soumissionnaire qui ne remplira pas l'un d'eux est exclu de la procédure.

N°	Critères essentiels
1	Copie du registre de commerce
2	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
3	Attestation de régularité fiscale en cours de validité
4	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du soumissionnaire
5	Agrément ou autorisation délivré par la Banque Centrale de Mauritanie pour l'exercice des activités proposées (banque, établissement de paiement ou de monnaie électronique, institution de microfinance ou société de transfert d'argent)
6	Déclaration sur l'honneur signée : adhésion aux politiques de Save the Children (sauvegarde de l'enfance, PSEA, lutte contre la fraude et la corruption, respect des régimes de sanctions) et absence de conflit d'intérêts

VII.2. Critères de capacité : offre technique (score sur 60)

Ces critères évalueront la capacité, les compétences et l'expérience des soumissionnaires. Une pondération renforcée sera accordée à l'expérience humanitaire et à la présence effective dans la zone d'intervention. Seules les offres obtenant au moins 36 points sur 60 seront admises à l'évaluation financière.

N°	Critère de capacité	Modalités de notation détaillées	Score /60
1	Expérience dans la distribution de transferts monétaires	Attestations de bonne exécution pour des ONG, des agences des Nations Unies ou des programmes de protection sociale. 0 attestation : 0 point 1 attestation : 5 points 2 attestations : 10 points 3 attestations ou plus : 15 points	15

N°	Critère de capacité	Modalités de notation détaillées	Score /60
2	Couverture géographique et capacité de liquidité dans le Hodh Chargui	Aucune présence ni engagement documenté : 0 point Engagement de couverture sans justificatifs, ou présence limitée à Néma : 5 points Réseau d'agents ou points de service documentés à Bassiknou : 10 points Couverture documentée jusqu'aux localités de la commune d'El Megve, avec capacité de liquidité justifiée : 15 points	15
3	Solution technique et méthodologie	Enregistrement inclusif, délais de paiement, gestion des échecs de transaction. Méthodologie absente ou imprécise : 0 point Une modalité décrite sans délais ni procédures : 4 points Une modalité décrite complètement, avec délais et procédures : 8 points Offre hybride décrivant complètement les deux modalités : 12 points	12
4	Sécurité, gestion des risques et protection des données	Aucune mesure décrite : 0 point Mesures générales sans procédures : 3 points Procédures de sécurité des fonds et de protection des données décrites : 5 points Procédures complètes, avec contrôle d'identité, chiffrement et plan de gestion des incidents : 8 points	8
5	Rapports, rapprochement et gestion des plaintes	Aucun élément : 0 point Modèle de rapport sans dispositif de plainte : 2 points Modèle de rapport nominatif et dispositif de plainte : 4 points Rapport nominatif, ligne d'assistance multilingue et délais de traitement définis : 6 points	6
6	Accessibilité et prise en compte du genre et de la protection	Aucune mesure : 0 point Mesures partielles : 2 points Sites proches et sûrs, horaires adaptés, file prioritaire et agents féminins : 4 points	4
TOTAL OFFRE TECHNIQUE			60

VII.3. Critère commercial : offre financière (score sur 40)

Les tarifs retenus seront fermes pendant toute la durée du contrat-cadre (12 mois). Les prestations seront sollicitées selon les besoins, sans nouvelle consultation financière, sauf modification substantielle des conditions initiales.

Principe de gratuité pour les bénéficiaires. Le bénéficiaire recevra l'intégralité du montant fixé. Les frais de retrait figureront dans la grille. Ils seront facturés à Save the Children et ne seront jamais déduits du transfert. Toute offre prévoyant une déduction sur le montant remis au bénéficiaire sera jugée non conforme.

Modalités de paiement. Les frais de service seront payés dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme et validée, accompagnée du rapport de paiement rapproché. Les fonds destinés aux bénéficiaires seront versés avant chaque distribution, conformément au point IV.1.

Cadre de soumission financière. Le soumissionnaire remplira la grille de la ou des modalités qu'il propose, sans modification de format. Les prix seront exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC), en Ouguiyas Mauritanienes (MRU) ou en pourcentage du montant transféré. Les tranches s'appliqueront au montant total d'un ordre de paiement. Le soumissionnaire peut joindre une offre complémentaire sous son propre en-tête (remises, conditions particulières), sans remettre en cause la structure de la grille.

Grille A – Transfert électronique (monnaie mobile ou banque mobile)

Composante tarifaire (TTC)	≤ 1 000 000 MRU	1 000 001 à 5 000 000 MRU	5 000 001 à 15 000 000 MRU	> 15 000 000 MRU
Frais de gestion (MRU par ordre de paiement)				
Frais d'enregistrement et d'ouverture de compte (MRU par bénéficiaire)				
Commission sur transaction (% du montant transféré)				
Frais de retrait pris en charge par SCE (% ou MRU par retrait)				

Composante tarifaire (TTC)	≤ 1 000 000 MRU	1 000 001 à 5 000 000 MRU	5 000 001 à 15 000 000 MRU	> 15 000 000 MRU
Carte SIM, si nécessaire (MRU par unité – non notée)				

Grille B – Distribution directe d'espèces

Composante tarifaire (TTC)	≤ 1 000 000 MRU	1 000 001 à 5 000 000 MRU	5 000 001 à 15 000 000 MRU	> 15 000 000 MRU
Frais de gestion (MRU par ordre de paiement)				
Frais de vérification et d'enregistrement (MRU par bénéficiaire)				
Frais de distribution (% du montant distribué)				
Frais logistiques et de sécurité (MRU par site et par journée de distribution)				

Méthode de notation. Pour chaque composante, le prix retenu est la moyenne des prix proposés sur les quatre tranches. La note sera calculée par la formule $N = N_{max} \times P_{min} / P$. P_{min} est le prix le plus bas proposé pour cette composante, et P le prix de l'offre évaluée. Lorsque le prix le plus bas est nul, la formule s'appliquera après ajout d'une (1) MRU ou de 0,1 point de pourcentage à tous les prix de la composante.

Composante	Grille A (/40)	Grille B (/40)
Commission sur transaction / frais de distribution	20	20
Frais de retrait / frais logistiques et de sécurité	10	10
Frais de gestion par ordre de paiement	5	5
Frais d'enregistrement ou de vérification par bénéficiaire	5	5
TOTAL OFFRE FINANCIÈRE	40	40

VIII. DISPOSITIONS FINALES

Save the Children Espagne en Mauritanie se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel. Elle peut retenir un ou plusieurs prestataires, y compris par modalité ou par zone géographique. Elle peut demander toute information ou clarification complémentaire. Elle peut visiter les agences et points de service du soumissionnaire durant l'évaluation, à ses frais.

Vérifications de conformité et de diligence raisonnable

Les prestataires présélectionnés feront l'objet de vérifications de conformité et de diligence raisonnable. Ces vérifications suivront les politiques, procédures internes et standards éthiques de Save the Children, la réglementation nationale et, le cas échéant, les exigences des bailleurs de fonds.

Elles pourront porter sur l'identité juridique du prestataire, sa gouvernance, ses dirigeants et ses personnels clés. Elles pourront inclure des contrôles dans des bases de données publiques ou spécialisées, dont les listes de sanctions, dans le strict respect des cadres légaux applicables.

Si ces vérifications révèlent une non-conformité, ou si des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses sont constatées à quelque étape que ce soit, Save the Children pourra suspendre ou annuler l'attribution. Cette décision n'ouvrira droit à aucune indemnisation.

Save the Children ne demandera aucun paiement ni aucun avantage aux soumissionnaires, à aucune étape de la procédure. Toute sollicitation de cette nature doit être signalée aux contacts ci-dessous.

IX. CONTACTS POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute information supplémentaire ou clarification, veuillez contacter :

Mamadou Lam : lam.mamadou@savethechildren.org – Tél. : 28 22 68 04

Aboubacri Thiam : thiam.aboubacri@savethechildren.org – Tél. : 28 22 68 27

Les heures d'ouverture locales sont du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Si une question peut avoir des conséquences pour les autres soumissionnaires, Save the Children informera l'ensemble des soumissionnaires afin de préserver le caractère équitable et transparent de la procédure.